



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} décembre 2021
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 55 de la résolution [2556 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 18 septembre au 30 novembre 2021. Il rend compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis le rapport précédent, en date du 17 septembre 2021 ([S/2021/807](#)). Il donne un aperçu de l'évolution de la situation politique et présente des informations sur la démarche globale poursuivie par la Mission concernant la protection des civils, la stabilisation et le renforcement des institutions étatiques et les principales réformes sur le plan de la gouvernance et de la sécurité.

II. Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été essentiellement marquée par les débats concernant l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri et la nomination des membres de la Commission nationale électorale indépendante.

3. Le 29 septembre, l'Assemblée nationale a adopté un rapport sur l'évaluation de l'état de siège, établi par la commission défense et sécurité après audition de plusieurs membres du Gouvernement. Dans ledit rapport, la commission met notamment au jour des allégations de détournements de fonds destinés aux opérations militaires et préconise d'élaborer une stratégie de sortie de l'état de siège à présenter au Parlement, ainsi que d'améliorer les conditions d'emploi des forces militaires et des forces de police et de traduire en justice les membres des forces de sécurité qui collaborent avec des groupes armés. L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, respectivement les 17 et 18 novembre, la douzième prorogation de l'état de siège. Les députés des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri n'ont pas participé aux séances plénières de l'Assemblée nationale du 17 novembre, ni à celle du 1^{er} novembre au cours de laquelle la onzième prorogation avait été adoptée ; ils avaient en effet exigé une stratégie de sortie de l'état de siège et s'étaient opposés à sa prorogation continue.



4. Le 16 octobre, l'Assemblée nationale a entériné la nomination de 12 membres de la Commission nationale électorale indépendante, dont celle de Denis Kadima à la présidence. Trois postes sont restés vacants, l'opposition ayant refusé de transmettre sa liste de candidats en signe de protestation contre la nomination de M. Kadima. Six des huit confessions religieuses chargées de nommer un président ont appuyé sa candidature, les églises catholique et protestante s'y étant elles opposées. Le 18 octobre, le groupe AGORA (Agir en groupe organisé en vue des résultats pour l'avenir) a demandé que les candidatures de femmes à la Commission électorale soient examinées, y compris pour la présidence, afin de parvenir à un processus pacifique et cohérent et de respecter les dispositions de la Constitution, de la loi organique relative à la Commission nationale électorale indépendante et celles du programme d'action du Gouvernement en matière de parité, de représentation équitable et de participation véritable des femmes aux affaires publiques. Le 22 octobre, le Président Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi a nommé les membres approuvés par l'Assemblée nationale, dont quatre sont des femmes, dont deux occupent les postes de rapporteuse et de questrice adjointe. Le Président a appelé l'opposition à présenter des candidats pour les trois postes vacants et a annoncé qu'il nommerait prochainement dans son cabinet un responsable du suivi et du bon déroulement des opérations électorales.

5. Les Églises catholique et protestante, l'opposition, composée de Lamuka et du Front commun pour le Congo, et une partie de la majorité ont remis en cause le processus de nomination des membres de la Commission nationale électorale indépendante. Le 24 octobre, ils ont, avec d'autres acteurs, formé une coalition du nom de « bloc patriotique », ayant pour objectif déclaré de défendre la tenue d'élections crédibles, libres, transparentes, inclusives et pacifiques en 2023. La MONUSCO a entretenu un dialogue avec les principaux acteurs de la vie politique et de la société civile, y compris avec le Président de la Commission nouvellement nommé, afin de promouvoir des processus politiques crédibles, transparents, inclusifs et pacifiques associant pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité les femmes, notant que la révision prochaine de la loi électorale pouvait être l'occasion de faire progresser ces objectifs communs.

6. Les discours haineux, les campagnes de désinformation et les tensions qu'ils engendrent suscitent de plus en plus d'inquiétudes, notamment dans la province du Haut-Katanga et les provinces de l'est du pays. Entre septembre et octobre, la MONUSCO a recensé 29 cas présumés de discours de haine dans tout le pays, lesquels prenaient souvent racine dans la désinformation, se sont produits dans le contexte de conflits armés et de litiges fonciers et visaient des groupes principalement en fonction de leur appartenance ethnique. La Mission, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, lorsqu'il s'est rendu dans le pays en octobre, se sont entretenus avec le chef de l'État ainsi que les membres du Gouvernement et du Parlement au sujet de la lutte contre les discours de haine. Lors de la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue le 22 octobre, M. Tshisekedi a donné instruction au Gouvernement et à l'Agence nationale de renseignements d'engager des poursuites contre les auteurs présumés.

7. L'Assemblée nationale et le Sénat ont consacré leurs sessions ordinaires de septembre aux questions budgétaires. Ils ont présenté, dans le projet de loi de finances pour 2022, un budget équilibré s'élevant à 10,2 milliards de dollars (contre 7,2 milliards de dollars en 2021). Lors d'une mission d'examen en octobre 2021 prévue par l'accord relevant de la facilité élargie de crédit qui porte sur un programme de 1,5 milliard de dollars du Fonds monétaire international (FMI), les autorités congolaises et une équipe du FMI sont parvenues à un accord qui permettrait à la direction du FMI d'envisager l'approbation d'un décaissement d'une deuxième tranche de financement d'ici décembre 2021. Même si la pandémie de maladie à

coronavirus (COVID-19) persiste, le relèvement économique s'est poursuivi, à la faveur d'une augmentation de la production minière et d'un rebond de la croissance non extractive.

8. Les relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins ont continué de s'améliorer, notamment grâce au renforcement des relations économiques et commerciales. Du 27 au 29 octobre, l'Angola et la République démocratique du Congo ont tenu la dixième session de leur commission mixte bilatérale et ont signé deux accords commerciaux.

9. Le 26 octobre, la Représentante spéciale a rencontré le Président ougandais, Yoweri Kaguta Museveni à Entebbe, suite à l'invitation de M. Museveni afin de débattre de la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, de la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO en coopération avec les autorités congolaises et de la nécessité de renforcer l'utilisation des outils régionaux pour promouvoir la paix et la stabilité dans le pays et la région.

III. Situation de sécurité

A. Province de l'Ituri

10. L'insécurité a persisté en raison de l'activité des groupes armés, qui s'est soldée par un nombre élevé de civils tués, blessés et déplacés. Du 18 septembre au 15 novembre, 205 civils, dont au moins 17 femmes et 10 enfants, ont été tués, et 78 civils, dont au moins 4 femmes et 6 enfants, ont été blessés. Début octobre, environ 1,7 million de personnes déplacées se trouvaient dans la province de l'Ituri, un chiffre comparable à celui de la période précédente. Bien que le territoire de Djugu constitue toujours l'épicentre de la violence, davantage d'attaques ont été enregistrées dans le territoire d'Irumu.

11. Dans le territoire de Djugu, les factions de la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) ont continué à prendre pour cible les civils et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Entre le 18 septembre et le 4 novembre, les factions de la CODECO ont tué 23 civils, dont au moins 4 femmes et 2 garçons, et blessé 33 autres civils, dont au moins 1 femme. Elles ont également provoqué des déplacements importants de civils. De plus, de nouvelles attaques perpétrées par les factions du CODECO ont été enregistrées dans le territoire de Mahagi en octobre.

12. Dans le territoire d'Irumu, les attaques perpétrées par les Forces démocratiques alliées (ADF) se sont poursuivies, constituant la menace la plus grave contre les civils, de part et d'autre de la frontière entre les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Au cours de la période considérée, les ADF ont considérablement accru leur présence et leurs capacités sur le territoire, se déplaçant vers le nord depuis Tchabi pour perpétrer des attaques à Komanda les 23 septembre et 1^{er} octobre. Elles ont également attaqué Makayanga le 26 septembre, et Ngombe-Nyama le 4 octobre, déplaçant les civils de la région de Komanda. En outre, les ADF ont intensifié leurs opérations dans le sud du territoire de Mambasa, attaquant les civils à Makumo et Biakato. Entre le 18 septembre et le 15 novembre, dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, les ADF ont tué 91 civils, dont au moins 8 femmes et 3 enfants, blessé 19 civils et enlevé 79 autres, dont au moins 4 femmes et 19 enfants.

13. D'autres cas de violence ont été enregistrés dans le territoire d'Irumu, impliquant la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et le Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC). Entre le 18 septembre et le 15 novembre,

11 civils, dont 1 femme, ont été tués, 4 ont été blessés, dont 2 enfants, et 5 hommes civils ont été enlevés.

B. Province du Nord-Kivu

14. Dans la région du Grand Nord, la situation de sécurité est demeurée instable malgré les opérations offensives conjointes lancées par les FARDC et la MONUSCO contre les ADF en août. Les opérations ont certes infligé des pertes importantes aux ADF et permis de démanteler plusieurs de leurs bastions, mais leur capacité de nuire aux civils est restée intacte. Les ADF se sont scindées en petits groupes tout en conservant leurs capacités de commandement et de contrôle, en élargissant leur zone d'opérations et en intensifiant leur recours aux engins explosifs improvisés. Dans le territoire de Beni, le groupe a mené des attaques de représailles contre des civils dans les parties sud-est (secteur de Rwenzori) et nord du territoire (chefferie de Watalinga et secteur de Beni-Mbau, en bordure de l'Ituri). Dix-sept attaques aux engins explosifs improvisés ont été signalées entre le 26 septembre et le 16 novembre. La MONUSCO a détecté à de nombreuses reprises des drones non identifiés survolant la frontière entre le Nord-Kivu et l'Ituri, y compris là où se trouvent ses bases. Pour contrer ces menaces, la MONUSCO et les FARDC ont échangé des informations par l'entremise du Centre de coordination des opérations, qui a été mis sur pied le 13 octobre grâce aux bons offices de la MONUSCO et qui a pour objet de renforcer la coopération en matière d'opérations conjointes et de protection des civils. En outre, la Mission a publié des directives internes concernant le renforcement des mesures de protection aux fins de la protection des civils, ainsi que de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix.

15. Dans la région du Petit Nord, les affrontements entre les FARDC et des groupes armés ont continué de représenter une menace pour les civils. Les Forces patriotiques populaires-Armée du peuple (FPP-AP) et la faction Bwira du groupe Nduma Défense du Congo-Rénové (NDC-R) ont continué de se battre aux côtés des FARDC contre les groupes adverses, commettant des violations des droits de humains. Des groupes armés, notamment l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), le Collectif des mouvements pour le changement /Forces de défense du peuple (FDP), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et la faction Guidon du groupe Nduma Défense du Congo-Rénové (NDC-R), ont pris les civils pour cible. Entre le 18 septembre et le 15 novembre, 35 civils ont été tués, dont au moins 5 femmes et 4 enfants, et 37 ont été blessés, dont au moins 11 femmes et 5 enfants. Dans la nuit du 7 au 8 novembre, des individus armés ont attaqué deux positions des FARDC dans le territoire de Rutshuru, entraînant le déplacement des populations, principalement vers l'Ouganda. Les FARDC ont lancé une contre-offensive qui leur a permis de reprendre le contrôle de leurs positions. La MONUSCO a déployé deux forces d'intervention rapide pour protéger les civils. Aucune victime civile n'a été enregistrée et la population est progressivement revenue. Les FARDC ont publié un communiqué de presse le 8 novembre indiquant que des éléments du Mouvement du 23 mars (M23) avaient lancé l'attaque depuis le Rwanda, tandis que les Forces de défense rwandaises et le M23 ont publié des déclarations niant toute implication.

C. Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

16. Les conditions de sécurité se sont gravement détériorées dans la partie nord de la province du Sud-Kivu, autour de la ville de Shabunda et le long de la frontière avec la province du Maniema. Du fait de l'intensification de l'extraction minière illégale, les groupes Maï-Maï Raïa Mutomboki se sont installés dans cette zone et s'en sont

pris aux civils. Les attaques menées à Lulingu au début du mois d'octobre ont provoqué le déplacement d'environ 1 500 ménages de 22 villages des régions de Nduma et de Matamba. Une contre-offensive lancée par les FARDC contre deux groupes de Maï-Maï Raïa Mutomboki a dispersé les personnes déplacées dans 16 villages.

17. Les violences contre les civils se sont poursuivies dans la partie sud du Sud-Kivu, dans les Hauts Plateaux et Moyens Plateaux des territoires d'Uvira, Mwenga et Fizi. En raison des attaques menées par des éléments Maï-Maï contre Birindiro, qui était le dernier hameau habité de la région de Marungu, les habitants, contraints de partir, ont demandé à la MONUSCO de les protéger et ont reçu une aide humanitaire à Kahololo. Entre le 13 et le 16 octobre, plusieurs villages de la région de Bibokoboko, dans le territoire de Fizi, ont été ravagés et brûlés, entraînant le déplacement de quelque 10 000 personnes vers Baraka, Lusenda et d'autres villages. La MONUSCO a déployé des unités de combat pour soutenir les FARDC, tandis que les acteurs humanitaires ont fourni une assistance aux personnes déplacées. Dans la nuit du 2 au 3 novembre, des individus armés non identifiés ont attaqué plusieurs positions des FARDC et de la Police nationale congolaise à Bukavu. Les FARDC, la Police nationale congolaise et la MONUSCO ont immédiatement riposté : deux membres des FARDC et un membre de la Police ainsi que six assaillants ont été tués. Trente-six personnes ont été placées en détention dans le cadre des enquêtes qui ont été ouvertes.

D. Province du Tanganyika

18. Les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer dans la province du Tanganyika, bien que l'activité des Maï-Maï ait persisté dans le territoire de Nyunzu et dans la région de Bendera. Entre le 18 septembre et le 15 novembre, 30 attaques ont été enregistrées, ayant tué 9 civils et blessé 21 dont au moins 4 femmes. Lors d'une opération militaire menée par les FARDC contre les Maï-Maï Apa Na Pale le 3 octobre, 11 soldats ont été tués et 15 ont été blessés.

IV. Situation des droits humains

19. De septembre à octobre, la MONUSCO a confirmé 1 024 violations des droits humains et atteintes à ces droits, ce qui s'apparente au chiffre enregistré au cours de la précédente période considérée. Quatre-vingt-treize pour cent des violations avérées ont été commises dans les provinces touchées par le conflit, notamment dans les territoires de Masisi, Beni et Rutshuru au Nord-Kivu ; d'Irumu, de Djugu et de Mambasa dans l'Ituri et de Shabunda dans le Sud-Kivu.

20. Des groupes armés au Nord-Kivu et en Ituri, notamment les Nyatura, les FDLR, les ADF, la CODECO, l'APCLS et le NDC-R, ont intensifié leurs attaques contre les civils, malgré l'état de siège. Ils portaient la responsabilité de 49 % des violations confirmées qui ont entraîné la mort d'au moins 153 hommes, 35 femmes et 3 enfants. Par ailleurs, 32 % des violations ont été commises par des agents de l'État, notamment en ce qui concerne le droit à la liberté et à la sûreté de la personne (184 victimes : 149 hommes, 28 femmes et 7 enfants) et le droit à l'intégrité physique (107 victimes ; 56 hommes 40 femmes et 11 enfants). La majorité des violations ont continué à se produire dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu malgré l'état de siège. Au moins 252 personnes, dont 46 femmes et 3 enfants, ont fait l'objet d'exécutions extrajudiciaires et d'exécutions sommaires, ce qui représente une baisse de 32 % par rapport à la précédente période considérée. Des agents de l'État portent la responsabilité de l'exécution extrajudiciaire de 15 hommes et de 3 femmes et des

groupes armés celle de l'exécution sommaire de 188 hommes, de 43 femmes et de 13 enfants.

21. Les violations confirmées, liées à l'espace démocratique, ont augmenté de 131 %, du fait d'une multiplication des menaces proférées contre des membres d'organisations de la société civile et des violations du droit de réunion pacifique. En septembre et en octobre, des membres de groupes armés et des agents de l'État ont menacé 10 journalistes qui exerçaient leur profession.

22. Les conditions de sécurité et de détention dans les centres de détention sont restées désastreuses, notamment en raison d'une surpopulation aiguë. Au 26 octobre, 22 820 détenus se trouvaient dans les 11 centres de détention prioritaires surveillés et appuyés par la MONUSCO, dont 14 483 prisonniers à haut risque, 518 femmes et 508 garçons et 10 filles, ce qui dépasse largement la capacité d'accueil totale qui s'élève normalement à 7 070 détenus. En tout 75 % de ces détenus sont en détention provisoire. D'après les vérifications faites par la MONUSCO, le nombre de détenus en détention provisoire a augmenté de 20 % dans la province de l'Ituri et celle du Nord-Kivu par rapport au trimestre précédant l'état de siège.

23. Les autorités congolaises ont continué de lutter contre l'impunité et à poursuivre, avec le soutien de la MONUSCO, les personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits humains. Depuis septembre, 5 membres de la Police nationale congolaise et 16 membres des FARDC ont été condamnés pour violations graves des droits humains. Deux combattants des FDLR ont été condamnés pour les crimes de guerre suivants : meurtres, viols, pillages, tortures et traitements inhumains et dégradants. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a prêté son concours à quatre missions conjointes comprenant des procureurs militaires, chargées d'enquêter sur des violations graves des droits humains, ainsi qu'à un tribunal itinérant, dans les zones touchées par les conflits. La Cour militaire du Sud-Kivu a condamné Chance Mihonya Kolokolo, un des dirigeants des Maï-Maï Raïa Mutomboki, après une audience foraine organisée du 13 au 21 septembre à Irambi-Katana (Sud-Kivu). Il a été condamné à la prison à perpétuité pour crimes contre l'humanité, notamment pour détention arbitraire, attaques aveugles contre des civils, viols et recours au travail des enfants. Il s'agissait du premier procès qui s'est tenu dans le Sud-Kivu concernant des accusations de recrutement et d'utilisation d'enfants ainsi que d'exploitation illégale de ressources naturelles.

V. Situation humanitaire

24. La situation humanitaire a continué à se dégrader en raison de l'insécurité et des épidémies, couplées à un accès limité aux services de base, notamment dans l'est du pays. Les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ont enregistré de nouvelles vagues de déplacement en septembre et octobre du fait de l'insécurité qui persiste. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a dépassé les 5,7 millions (dont 51 % de femmes) après que 1,7 million de personnes ont été elles aussi déplacées et que 583 997 sont rentrées en 2021. Il s'agit du plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sur le continent africain.

25. La COVID-19 a continué de fragiliser l'économie et le système de santé. Au 10 novembre, dans un contexte de capacités limitées de dépistage et d'administration du vaccin, la République démocratique du Congo avait enregistré 57 747 cas de COVID-19 (63 % d'hommes), y compris 1 099 décès liés à la pandémie (67 % d'hommes). Les problèmes d'ordre logistique ont continué d'empêcher des personnes vivant dans des zones reculées, touchées par les conflits, d'accéder à la vaccination. L'épidémie de méningite s'est poursuivie à Tshopo, où 204 personnes

avaient perdu la vie au 9 novembre (dont 51 femmes et filles). Les maladies endémiques, notamment le paludisme, le choléra et la rougeole, ont eu des effets délétères sur les populations vulnérables.

26. En octobre, une nouvelle épidémie de maladie à virus Ebola s'est déclarée dans le Nord-Kivu, venant ainsi s'ajouter à la complexité de la situation humanitaire dans la partie nord de la province, très instable. Au 9 novembre, 11 cas touchant 7 femmes et 4 hommes, et entraînant 9 décès, avaient été enregistrés. S'appuyant sur les enseignements tirés des ripostes précédentes, les partenaires humanitaires se sont rapidement mobilisés pour aider le Ministère de la santé à endiguer la propagation de la maladie. Le séquençage préliminaire a montré que cette flambée épidémique, la treizième, était probablement liée à la dixième épidémie de 2018 à 2020, ce qui démontre combien il est important de suivre la situation, d'aider les survivants et d'intervenir rapidement en cas de rebond.

27. En octobre, la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels de l'Organisation mondiale de la Santé a publié son rapport final, dans lequel elle examine les raisons pour lesquelles le système n'a pas prévenu ou détecté les cas fréquents d'exploitation et d'abus sexuels. Elle formule également des recommandations pour prendre note des manquements et mettre en place des mesures plus fermes visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, en s'inspirant fortement des activités menées et enseignements tirés dans l'ensemble du système des Nations Unies ces cinq dernières années. En outre, le Gouvernement a nommé un interlocuteur pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels afin de contribuer à faire en sorte que les mesures de prévention sont intégrées dans la riposte multisectorielle déployée dans le contexte de l'actuelle épidémie d'Ebola.

28. Entre janvier et octobre, 215 atteintes à la sécurité ont directement affecté le personnel ou les biens humanitaires, et 5 travailleurs humanitaires ont été tués. La situation en matière de sécurité a entravé l'acheminement de l'aide, retardant souvent les opérations de secours, les acteurs humanitaires ayant dû réduire leurs déplacements ou suspendre leurs activités dans certains cas.

29. Au 9 novembre, le plan de réponse humanitaire de 1,98 milliard de dollars pour la République démocratique du Congo n'était financé qu'à 34 %.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

30. La MONUSCO a continué à renforcer la coordination de ses efforts de protection dans les provinces. Elle s'est employée principalement à définir des réponses conjointes aux menaces localisées, dirigées contre les civils, dans les Hauts Plateaux (Sud-Kivu) et dans le territoire de Nyunzu (Tanganyika), ainsi que sur la protection des personnes déplacées cherchant refuge autour des bases de la MONUSCO. La Mission a plaidé auprès des entreprises de télécommunications basées à Kinshasa pour une meilleure couverture réseau dans les points chauds du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, afin de permettre d'intervenir plus rapidement en cas d'alerte rapide.

31. La Mission, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix lors de sa visite en octobre, s'est entretenue avec M. Tshisekedi ainsi que des membres du Gouvernement, du Parlement, des FARDC, de la Police nationale congolaise et de la société civile pour améliorer la protection des civils ; la collaboration avec les FARDC, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains ; l'accès humanitaire en limitant les attaques visant le personnel humanitaire

et en améliorant la chaîne logistique de l'aide. À la mi-novembre, grâce au soutien apporté par la MONUSCO, le Gouvernement a déployé 750 policiers dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. De septembre à novembre, la Mission a répondu à au moins 88 demandes d'approbation d'appui de la part des FARDC, dont 66 concernant le transport de membres des forces de défense et de sécurité nationales sur des appareils de la MONUSCO, 6 aux fins d'un soutien aux opérations militaires et 16 s'agissant de soutien logistique et de fournitures.

B. Interventions sur le terrain

32. Le réseau d'alerte locale de la Mission a reçu en moyenne 341 alertes par mois, dont 42 % provenaient du Sud-Kivu et 41 % du Nord-Kivu. Les forces nationales de sécurité et de défense et la MONUSCO sont intervenues au cours de 56 % de ces alertes. La Mission a continué de privilégier les efforts de mobilisation de la population en organisant, à l'intention des acteurs de la protection au niveau local, des sessions de renforcement des capacités sur les outils de protection des civils, les mécanismes d'alerte rapide et le règlement des conflits dans l'ensemble des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika. Le 1^{er} octobre, lors d'un atelier organisé à Bunia par le Vice-Gouverneur de l'Ituri, la MONUSCO a formé 72 acteurs de la protection, dont 31 femmes de l'Union congolaise des femmes des médias et du Groupe d'alerte précoce, dont les membres sont issues de 25 chefferies et groupements des territoires de Djugu et Irumu.

33. Dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, par l'entremise du Service de la lutte antimines, la MONUSCO a procédé entre le 18 septembre et le 16 novembre à 156 interventions ponctuelles, qui ont entraîné la destruction de 185 restes explosifs de guerre et 629 munitions d'armes légères. En outre, par l'intermédiaire du Service, la MONUSCO a détruit et éliminé 258 autres dispositifs, notamment en réponse aux demandes des FARDC. Quinze séances de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs et aux restes de guerre ont été organisées à Beni et à Bunia à l'intention du personnel militaire et civil de l'ONU et du personnel des organisations non gouvernementales. De plus, Radio Okapi a diffusé des programmes de sensibilisation en swahili, en français et en kinande à l'intention des populations locales dans la région du Grand Nord. Par l'entremise du Service de la lutte antimines et dans le cadre de la formation aux tactiques de guerre de jungle destinée au personnel militaire concerné, la MONUSCO a assuré une formation dans la zone de la mission qui portait sur l'évaluation des risques liés aux explosifs et sur l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

34. Dans la province de l'Ituri, la MONUSCO a déployé une base opérationnelle temporaire à Jina et à Djugu, le 23 octobre, afin de faciliter le mouvement des civils le long de l'axe Bunia-Mahagi qui relie la République démocratique du Congo à l'Ouganda et de répondre aux menaces que posent les factions de la CODECO. Ayant reçu des informations selon lesquelles les forces de sécurité nationales auraient protégé des sites d'exploitation aurifère illicites, la MONUSCO a plaidé auprès des autorités militaires et civiles provinciales pour qu'elles s'attaquent à l'extraction minière illicite et fassent respecter la responsabilité de protéger les civils qui incombe aux forces de sécurité de l'État.

35. Pour atténuer la menace que représentent les ADF dans le sud de l'Irumu, la MONUSCO et les FARDC ont continué à escorter les convois civils circulant sur la route nationale 4. Du 18 septembre au 11 novembre, 1 344 véhicules civils ont été escortés en toute sécurité. Le 8 octobre, la MONUSCO a lancé un projet visant à réaménager des segments de la route afin de faciliter le passage et de la rendre plus sûre.

36. Dans le Sud-Kivu (Hauts Plateaux), les acteurs humanitaires ont mobilisé une assistance alimentaire en faveur des personnes déplacées à Kahololo, laquelle a été livrée grâce au soutien logistique de la MONUSCO. Comme suite aux recommandations de la Mission, les FARDC ont intensifié leurs déploiements autour de Kahololo, où la MONUSCO maintient un déploiement d'unités de combat depuis le 29 avril. Le 28 octobre, la MONUSCO a également déployé des unités de combat en riposte aux nouvelles attaques des coalitions Maï-Maï autour de Bibokoboko pour dissuader les groupes armés, soutenir les FARDC et faciliter le retour des personnes déplacées. La MONUSCO a assuré la sécurité de 4 200 personnes déplacées à l'intérieur et autour de Baraka et s'est chargée temporairement de fournir de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux en attendant l'arrivée de l'aide humanitaire.

37. Le 13 septembre, la MONUSCO a déployé des unités de combat à Kabeya-Mayj, dans le nord du territoire de Nyunzu (province du Tanganyika), ce qui s'inscrit dans le cadre de l'action qu'elle mène pour dialoguer avec les populations en vue de désamorcer les tensions intercommunautaires, de favoriser la cohésion sociale et de renforcer les capacités de protection locales. Les unités se sont retirées le 9 novembre après avoir contribué à améliorer la sécurité dans la région. Dans la région de Bendera, la MONUSCO a effectué 33 patrouilles de longue distance entre le 18 septembre et le 18 novembre, qui ont entraîné la reddition de 31 combattants. Douze enfants, dont six filles, ont été séparés des groupes armés à Djuma Kajundo et dans le village de Lugogo pendant ces opérations.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Stabilisation et causes profondes des conflits

38. La mise en œuvre de projets dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, financée par le Fonds de cohérence de la stabilisation, s'est poursuivie. Les activités menées à ce titre ont permis de s'attaquer aux principaux facteurs de conflit dans le territoire de Djugu (province d'Ituri) : soutien à la restauration de l'autorité de l'État, règlement des différends fonciers, appui à la reprise économique et renforcement de la gestion des ressources naturelles, conformément aux critères du plan de transition.

39. Les autorités congolaises et la MONUSCO ont inauguré le 16 octobre un poste de police à Kpandruma, construit dans le cadre du projet Ensemble pour la sécurité et la paix à Djugu. Les autorités congolaises ont déployé 25 policiers, dont 5 femmes, qui ont reçu une formation de la MONUSCO sur l'impunité, les violations des droits humains et la violence fondée sur le genre.

40. Le projet Pamoja kwa Djugu, mené sur an, s'est achevé le 31 octobre et a permis d'élaborer une feuille de route pour la paix dans le territoire de Djugu, rédigée par les autorités coutumières et civiles et les associations de femmes et de jeunes au cours d'un atelier de cinq jours, tenu du 18 au 22 octobre. Un comité de suivi, composé de dirigeants locaux, d'acteurs de la société civile et de la MONUSCO, a été créé sous la direction de l'administrateur territorial de Djugu et de l'équipe de coordination par intérim du Programme provincial de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. La feuille de route vient couronner la tenue de 90 dialogues intercommunaux auxquels ont participé les autorités locales et les associations de jeunes et de femmes pour détecter les causes profondes des conflits intercommunaux, principalement liés à la terre, et y remédier.

41. Dans le cadre du projet Ensemble pour un Djugu pacifique, les femmes vulnérables et les jeunes à risque de Djugu ont continué d'être le cœur de cible des activités de cohésion sociale et de relèvement économique, l'idée étant de réduire

ainsi le risque qu'ils se fassent recruter par des groupes armés. Au cours de la période considérée, 8 coopératives agricoles ont été créées et 8 projets à court terme ont été lancés pour reconstruire des infrastructures locales essentielles, employant 900 personnes, dont 500 jeunes et 300 femmes, qui ont également bénéficié d'une formation professionnelle offerte par le projet.

B. Réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire

42. Le 26 novembre, en collaboration avec la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée, la MONUSCO a lancé un programme de sensibilisation sur les armes légères et de petit calibre ciblant les femmes des institutions étatiques et non étatiques à Bunia, Goma et Bukavu. Auparavant, le 22 septembre, la MONUSCO avait organisé une réunion des partenaires internationaux de la Commission nationale afin d'améliorer la fourniture de l'aide extérieure en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre.

43. La MONUSCO a fourni un appui stratégique et technique au Ministre de la défense pour ce qui est de l'élaboration d'un prochain atelier ministériel sur la déontologie destiné à l'état-major des FARDC et d'une évaluation prévue du plan de réforme de l'armée. Alors que la MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement ont continué à développer le programme conjoint d'appui aux réformes de la police, la MONUSCO s'est associée à la Police nationale congolaise dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités visant à renforcer le professionnalisme sur les scènes de crime.

44. Au moyen de la mise en place du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, la prestation de services et le respect du principe de responsabilité, de la part des institutions judiciaires et pénitentiaires, ont continué de s'améliorer aux niveaux national et provincial. En septembre, des institutions judiciaires et pénitentiaires situées dans la province du Tanganyika ont été inspectées, ce qui a permis de détecter et de corriger des irrégularités, et de renforcer les capacités institutionnelles. En octobre, grâce au Programme conjoint, la juridiction régionale de Tshimbulu (Kasaï-Central) a bénéficié d'un appui pour juger, à Luiza, au moins 70 affaires impliquant des crimes graves, dont des meurtres et des viols de mineurs. La plupart des accusés étaient derrière les barreaux depuis plusieurs années. Le Programme conjoint étant désormais entièrement financé, des débats sont en cours sur la possibilité de l'étendre au Sud-Kivu et à l'Ituri.

45. Dans le cadre des efforts déployés par la Mission pour renforcer les mécanismes de justice, la MONUSCO a rendu trois bâtiments aux autorités de l'État, notamment le Tribunal pour enfants de Goma le 27 septembre, la salle d'audience de la prison de Bunia le 4 octobre et le Tribunal de paix de Tshikapa le 13 octobre.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

46. La MONUSCO a travaillé en étroite collaboration avec les autorités de l'État pour faire avancer l'opérationnalisation du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, promulgué le 5 juillet. La Mission s'est entretenue à ce sujet avec le coordonnateur national du Programme. Une stratégie interne relative à l'appui des Nations Unies a été élaborée afin d'orienter l'approche de la Mission, et un groupe de travail technique conjoint avec l'équipe de pays des Nations Unies a été créé pour coordonner sa mise en œuvre. Le 13 octobre, un atelier inaugural entre le groupe de travail technique et les homologues du Gouvernement a conduit à la formation de deux groupes de travail thématiques conjoints, l'un sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et l'autre sur

la réintégration, le rétablissement et la stabilisation des communautés, l'objectif étant de poursuivre l'opérationnalisation du programme. Le 21 octobre, la MONUSCO a tenu une session d'information avec les donateurs et les parties prenantes internationales pour les informer de l'engagement des Nations Unies en faveur du Programme.

47. La MONUSCO a soutenu le coordonnateur national du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation dans les efforts que celui-ci mène pour rendre le programme opérationnel aux niveaux provincial et local, notamment en facilitant les missions d'évaluation sur le terrain et le dialogue avec les organisations de la société civile et les autres parties prenantes. En octobre, le coordonnateur national a désigné des équipes de coordination provinciales provisoires dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La MONUSCO et les autorités provinciales ont commencé à planifier un projet pilote dans le Tanganyika, dans le contexte du retrait de la Mission de la province, afin de s'attaquer aux groupes armés qui demeurent actifs dans les zones limitrophes du Sud-Kivu et du Maniema.

48. La Mission a continué d'appuyer le désengagement volontaire des éléments de groupes armés. Entre le 18 septembre et le 17 novembre, elle a désarmé 98 ex-combattants congolais, dont 3 femmes, et aidé à leur réintégration et à leur retour dans les communautés d'origine. Dans le cadre de l'action de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinstallation de la Mission, six ex-combattants rwandais et trois personnes à charge, dont deux femmes, ont été accueillis dans des centres de transit. Un ex-combattant rwandais a été rapatrié, un ex-combattant burundais a retrouvé sa famille en République démocratique du Congo et deux ex-combattants burundais ont été transférés au Burundi.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

49. La MONUSCO a continué de soutenir les efforts faits par le pays pour accroître la participation concrète des femmes à la vie politique et aux affaires publiques. Elle a entretenu un dialogue avec les dirigeants des principales plateformes politiques du pays au sujet de la chance qui s'offrait à eux de réformer la loi électorale pour promouvoir l'inscription de femmes sur les listes des partis politiques. Parallèlement aux initiatives de la MONUSCO visant à promouvoir une participation concrète des femmes aux processus politiques et électoraux, le député et membre d'AGORA, Didier Kamundu (G7, Ensemble pour la République, Union sacrée de la nation), a lancé une campagne de promotion des candidatures de femmes aux postes de membre de la Commission électorale nationale indépendante, y compris à la présidence de la Commission. Le 20 octobre, à Kinshasa, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a rencontré les membres du cadre de concertation national de la société civile et du Réseau des femmes d'influence en Afrique. Il a réaffirmé que l'ONU était prête à soutenir la participation concrète des femmes aux opérations électorales à venir.

50. Le 29 octobre, le Représentant spécial a rencontré 15 femmes d'influence du Nord-Kivu et de l'Ituri, avec qui il a discuté des droits des femmes, de l'insécurité et de l'accès à la justice dans le contexte de l'état de siège. Ils ont également abordé la meilleure prise en compte des questions de genre et la participation significative des femmes à la prise de décisions concernant les activités de la Mission et la protection des civils.

51. La MONUSCO a milité en faveur de la prise en compte des préoccupations des femmes en matière de sécurité dans les plans de sécurité locaux et dans le cadre des processus de gouvernance connexes. Elle a également mené et soutenu des activités de renforcement des capacités et a rationalisé la prise en compte des questions de

genre et la prévention de la violence fondée sur le genre. Le 2 novembre, 30 femmes d'influence ont dialogué avec les autorités locales et les officiers de la Police nationale et des FARDC (12 femmes et 18 hommes) du territoire de Rutshuru en vue de renforcer la participation des femmes à la résolution des conflits et aux processus de paix. Par la suite, les participants au dialogue se sont engagés à faire participer les femmes aux travaux des comités de sécurité locaux afin qu'elles puissent contribuer de façon significative à instaurer des conditions propices à la protection des civils. Du 25 au 30 octobre, la MONUSCO s'est entretenue avec 44 acteurs de la société civile (41 femmes et 3 hommes) à Butembo et Lubero, avec qui elle a abordé la question de la présence des femmes à des postes de responsabilité et de leur participation concrète à la consolidation de la paix et à la prise de décisions, en vue de renforcer le rôle des femmes dans les réseaux d'alerte locale et les comités locaux de protection.

IX. Protection de l'enfance et violences sexuelles en période de conflit

52. Entre le 18 septembre et le 15 novembre, la MONUSCO a confirmé 154 violations graves commises contre des enfants (57 filles et 96 garçons), dont 1 attaque ayant visé une école. Au total, 13 enfants (2 filles et 11 garçons) ont été tués ou mutilés, dont 3 enfants tués par les FARDC et 3 tués ou mutilés dans l'explosion de restes de guerre.

53. Au total, 84 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants (23 filles et 61 garçons) ont été établis après que les enfants se sont échappés de groupes armés ou en ont été séparés. Parmi ces enfants, 10 ont été recrutés pendant la période considérée. En tout, 36 enfants (9 filles et 27 garçons) ont été libérés volontairement, notamment dans le cadre du plan mis en place avec l'aide de la MONUSCO visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves à leur encontre. Les principaux responsables du recrutement et de l'utilisation d'enfants ont été le groupe Maï-Maï Biloze Bishambuke (3 filles et 15 garçons), l'APCLS (13 garçons) et les ADF (6 filles et 5 garçons).

54. Un commandant du groupe Maï-Maï Raia Mutomboki du territoire de Shabunda au Sud-Kivu a signé une déclaration unilatérale et un plan de route pour faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves à leur encontre. Au total, 41 groupes armés ont pris de tels engagements depuis juillet 2018, ce qui a permis la libération volontaire de 2 444 enfants, dont 356 filles.

55. La MONUSCO a continué de soutenir l'établissement des responsabilités dans les affaires de violation des droits humains et du droit humanitaire, notamment celles de violence sexuelle liée aux conflits. Les autorités judiciaires congolaises ont reconnu 229 hommes coupables de violences sexuelles, dont 36 soldats des FARDC, 6 officiers de la Police nationale, 54 membres de groupes armés et 133 civils. La MONUSCO et les partenaires des Nations Unies ont fourni une assistance médicale, psychosociale et juridique à 181 survivants, dont 30 femmes, 145 filles, 5 hommes et 1 garçon. De plus, la MONUSCO a formé 149 commandants d'unité des FARDC et magistrats, dont 10 officiers de haut rang, aux questions relatives aux violences sexuelles liées aux conflits. Cinquante-deux officiers se sont engagés par écrit à lutter contre l'impunité des crimes liés à la violence sexuelle.

56. Les 20 et 21 octobre, M. Tshisekedi, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la MONUSCO ont participé à une table ronde sur la création d'un fonds de réparation pour les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits et

d'autres crimes graves. Organisée sous l'égide de la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi, cette table ronde visait également à faire naître un dialogue, auquel participeraient les réseaux de personnes rescapées, concernant la mise en place d'un cadre national pour les réparations dans le contexte de la justice transitionnelle.

X. Plan de retrait

57. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de dialoguer avec le Gouvernement au sujet de la mise en œuvre du plan de transition. Le système des Nations Unies, en collaboration avec les parties prenantes locales et internationales, dont des groupes de femmes et de jeunes, ont fait le point des activités en cours et prévues auxquelles s'appliquent les objectifs de référence et les indicateurs du plan de transition, le but étant de recenser les lacunes et de renforcer l'action intégrée menée en vue de réaliser les objectifs communs fixés en accord avec le Gouvernement et les autres parties prenantes nationales.

58. La MONUSCO et l'équipe de pays, en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales, ont continué de traduire sur le plan opérationnel l'approche fondée sur la triple interaction entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans le Tanganyika et dans la région du Kasaï. Par ailleurs, elles ont lancé une révision de l'analyse commune de pays et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de tenir compte des dispositions du plan de transition pour la MONUSCO et du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, ainsi que de l'approche fondée sur la triple interaction. Pour plus de cohérence, le plan d'intervention socioéconomique mis en place par l'ONU pour lutter contre les effets de la COVID-19 sera également intégré dans le Plan-cadre.

59. Dans la région du Kasaï, les organismes des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts visant à préserver les acquis en matière de consolidation de la paix après le retrait de la MONUSCO. Le Bureau du coordinateur résident a entamé un dialogue avec le Gouverneur intérimaire du Kasaï et les ministres provinciaux en vue de renforcer la coordination entre les parties prenantes participant à la mise en œuvre de l'approche fondée sur la triple interaction. La Banque mondiale a mené des évaluations dans la province du Kasaï-Central afin de chercher des synergies avec l'équipe de pays des Nations Unies qui pourraient être exploitées dans le cadre de l'approche fondée sur la triple interaction. La première réunion du mécanisme de coordination provincial du Kasaï-Central pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur la triple interaction a eu lieu le 13 octobre. La visite du groupe de coordination des partenaires, composé d'États Membres, d'institutions financières internationales et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui s'est rendu à Kananga (province du Kasaï-Central) et à Tshikapa (province du Kasaï) du 27 au 29 octobre, a été l'occasion de faire le point sur sept projets mis en œuvre et de recenser les mesures à prendre pour faciliter la mise en œuvre de l'approche fondée sur la triple interaction.

60. Un projet de lutte contre la violence de proximité visant à résoudre les conflits fonciers dans le territoire de Dibaya (Kasaï-Central), qui avait duré cinq mois, s'est achevé le 29 septembre. Des responsables communautaires et du personnel judiciaire de l'État ont été formés au droit foncier et aux techniques de médiation. Par ailleurs, une centaine d'accords de médiation foncière ont été validés par le tribunal régional de Tshimbulu.

61. En prévision de retrait de la MONUSCO de la province du Tanganyika, qui devrait s'achever en juin 2022, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) s'est rendu dans la province avec des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies du

29 septembre au 1^{er} octobre en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'approche fondée sur la triple interaction. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix s'est rendu dans la province les 21 et 22 octobre pour s'entretenir avec les autorités provinciales et locales et des membres de la société civile au sujet de la stabilisation du territoire de Nyunzu et de la région de Bendera. Du 15 au 17 novembre, dans le cadre d'une mission de suivi, les hauts responsables de la MONUSCO, accompagnés de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, se sont entretenus avec les autorités provinciales et des représentants de groupes de jeunes et de femmes au sujet de l'amélioration des conditions de sécurité, de l'intégration des efforts déployés par les organismes des Nations Unies et du maintien de Radio Okapi et de ses reportages après le retrait de la Mission. Le Programme des Nations Unies pour le développement s'est engagé à établir un bureau dans la province du Tanganyika, qui serait chargé de superviser la mise en œuvre de projets concernant la réforme de la justice, le maintien de l'ordre et la bonne gouvernance.

XI. Efficacité de la Mission

A. Performance

1. Évaluation des performances de la Force et de la composante Police

62. La force de la MONUSCO a aidé les FARDC à repousser les attaques de la CODECO dans la province de l'Ituri, à mener des opérations offensives contre les ADF et d'autres groupes armés, à protéger les civils contre les repréailles et à empêcher les ADF de se déplacer vers Butembo, dans la province du Nord-Kivu. Elle a également contribué à dissuader les groupes armés d'agir et à garantir l'accès humanitaire dans les zones reculées du Sud-Kivu et du Tanganyika. À cette fin, et pour tenir son engagement en matière de renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, du 18 septembre au 16 novembre, la force a effectué 13 735 patrouilles de jour et de nuit, 1 776 patrouilles conjointes, 1 080 missions d'escorte et 237 opérations de reconnaissance aérienne, et a procédé à 24 déploiements d'unités de combat.

63. Entre le 18 septembre et le 16 novembre, 11 des 40 unités militaires ont été inspectées et les performances globales de l'ensemble des unités ont été jugées satisfaisantes. Des problèmes mineurs ont été recensés en ce qui concernait du matériel inutilisable, la défense des bases, l'équipement de vision nocturne, les gestes élémentaires de survie, le soutien logistique autonome, les logements et conditions de vie, la communication sol-air, la détente et les loisirs et le matériel de répression des émeutes. La composante militaire traite ces questions en collaboration avec les points focaux des unités dans le cadre de plans de mise à niveau et de nouvelles visites d'évaluation de l'état de préparation opérationnelle effectuées par de hauts responsables militaires. Des recommandations sur les moyens d'améliorer cette situation ont été adressées aux pays fournisseurs de contingents concernés.

64. Les officières d'état-major et les observatrices militaires constituent actuellement 20 % des effectifs, tandis que les contingents comptent 5,1 % de femmes. La MONUSCO compte désormais 13 équipes de liaison mixtes ou composées exclusivement de femmes, une équipe s'étant retirée du territoire de Kalemie dans le cadre de la transition de la Mission. Ces équipes ont effectué 35 patrouilles de longue distance et patrouilles à pied pour répondre aux besoins en matière de sécurité et de protection d'une manière qui tient compte des questions de genre dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

65. Dans le cadre du renforcement continu de la brigade d'intervention de la MONUSCO, le groupe de reconnaissance de la troisième force d'intervention rapide,

originaire du Népal, a été déployé le 26 octobre. Le reste de l'unité devrait être déployé en décembre 2021 et être pleinement opérationnel en janvier 2022. Le déploiement de la dernière force d'intervention rapide, en provenance d'Afrique du Sud, est désormais prévu pour le premier trimestre de 2022.

66. La composante Police de la Mission a procédé à une évaluation trimestrielle de la performance de 375 policiers hors unités constituées, dont 112 policières. Les critères d'évaluation étaient les suivants : professionnalisme ; volonté de remédier aux problèmes de protection ; capacité de repérer les menaces à la sécurité et de recueillir et d'analyser les informations ; productivité. Le score moyen était de 68 %, ce qui représente une diminution de 4,9 % par rapport à la période précédente. Cette diminution est essentiellement due au fait que 78 policiers avaient été récemment déployés et ont été évalués pour la première fois. Pour remédier à cette baisse des performances, la composante Police a organisé 12 séances de formation en ligne à l'intention de 289 policiers hors unités constituées, dont les 78 qui avaient été récemment déployés, qui portaient sur la protection de l'enfance, les questions de genre, les droits humains et la protection des civils. La Mission a également mis au point une nouvelle directive sur la formation des policiers hors unités constituées, qui prévoit la tenue de présentations de la situation à l'échelle locale et de formations aux moyens d'appuyer la réforme de la Police nationale.

67. Comme lors de la période précédente, les femmes représentaient 17 % des membres des unités de police constituées. La MONUSCO a continué de promouvoir la prise en compte des questions de genre dans le cadre des activités de police, notamment en sensibilisant les commandants des contingents et, le cas échéant, les représentants des pays fournisseurs de personnel de police. Le 9 novembre, la commissaire Malla Sangya, policière hors unité constituée de la MONUSCO, a reçu le onzième prix annuel de la Policière des Nations Unies, qui lui a été décerné en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la gestion des crises, à la protection de l'environnement et au bien-être du personnel de police pendant la pandémie de COVID-19.

68. Deux unités de police constituées sur les huit actuellement déployées à la MONUSCO ont été évaluées pendant la période considérée. Leur performance a été jugée satisfaisante au regard de critères tels que l'appui à l'exécution du mandat, le commandement et le contrôle, la formation, la discipline, la capacité logistique et le soutien médical des forces. Les unités de police constituées ont mis à jour leurs plans de circonstance et ont organisé 394 séances de formation consacrées à la protection des civils, le maintien de l'ordre public, les armes à feu, le commandement et le contrôle et la sécurité des camps. De plus, 13 inspections opérationnelles ont été effectuées dans les unités de police constituées, qui ont toutes été jugées opérationnelles et prêtes à répondre aux menaces à la sécurité.

2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance

69. Dans le cadre d'un atelier de trois jours tenu au début du mois de novembre, la MONUSCO a recensé les produits et indicateurs figurant dans le cadre de résultats du Système complet de planification et d'évaluation de la performance dont elle pourra se servir pour évaluer les progrès accomplis au regard du plan de transition. La MONUSCO est entrée dans la deuxième phase de la mise en service du Système : elle a téléchargé le cadre de résultats sur la plateforme mondiale du Système et alimenté les tableaux de bord avec les données relatives aux indicateurs de résultats. La Mission a fait des progrès dans la planification en vue de la tenue des premières évaluations fondées sur le Système et de l'établissement des rapports connexes au premier trimestre de 2022.

3. Incidence de la pandémie sur l'exécution du mandat

70. La MONUSCO a poursuivi ses activités visant à prévenir la propagation de la COVID-19, notamment à confiner les membres du personnel en tenue pendant 14 jours après leur déploiement, tout en donnant la priorité aux activités opérationnelles centrées sur la protection des civils.

71. Au 18 novembre, 1 118 membres du personnel des Nations Unies avaient été testés positifs au COVID-19, dont 1 056 se sont remis. Le nombre de décès, qui s'est établi à 13, est resté inchangé. À la même date, à l'issue de la campagne de vaccination de l'Organisation, destinée aux membres de son propre personnel, de personnes à leur charge et au personnel des organisations non gouvernementales internationales dans le pays, 16 300 doses de vaccin avaient été administrées (21 % à des civils, 79 % aux membres du personnel en tenue).

B. Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

72. Du 1^{er} septembre au 31 octobre, la MONUSCO a enregistré deux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, l'une impliquant un membre d'un contingent et l'autre un membre du personnel fourni par le Gouvernement. Les allégations, qui concernent des faits survenus en 2020 et 2021, ont été renvoyées pour enquête. Les deux victimes présumées ont été orientées vers le Fonds des Nations Unies pour la population pour obtenir un soutien. En outre, deux allégations concernant d'autres fautes graves, à savoir des faits de harcèlement et de fraude, ont été enregistrées et transmises au Bureau des services de contrôle interne.

73. Du 31 octobre au 7 novembre, l'Afrique du Sud a déployé une équipe d'appui spécialisée dans les questions de paternité et de droits à pension alimentaire auprès de la MONUSCO. L'équipe a recueilli des échantillons biologiques de victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des membres des Forces de défense nationale sud-africaines, ainsi que de leurs enfants. Les échantillons permettront de déterminer la paternité de 18 enfants de victimes et, le cas échéant, de garantir une pension alimentaire et d'entretien pour les enfants.

74. La MONUSCO a continué de prendre des mesures préventives contre l'exploitation et les atteintes sexuelles : elle a notamment mis en place une politique stricte de non-fraternisation entre membres du personnel en tenue, mené des évaluations des risques, fait respecter le couvre-feu et l'interdiction d'accès à certaines zones, tenu des formations obligatoires à l'intention du personnel civil et en tenue et a organisé des activités de renforcement des capacités et de dialogue avec les communautés d'accueil portant sur la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Par ailleurs, Radio Okapi et des stations de radio communautaires ont continué de diffuser des messages de sensibilisation dans les langues locales sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

75. La Mission a continué d'accorder une place prépondérante au soutien aux victimes dans le cadre de l'exécution de son plan d'action pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, conformément à son engagement de renforcer l'application du principe de responsabilité, qu'elle avait pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Après l'achèvement en août de six projets de renforcement des capacités financés par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la MONUSCO, en consultation avec les partenaires, a lancé de nouveaux projets d'appui aux victimes, qui seront soumis au conseil d'administration du fonds pour examen en 2022. Ces

projets visent notamment à donner aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles les moyens de générer des revenus pour elles-mêmes et de s'occuper de leurs enfants.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

76. Conformément aux dispositions de l'initiative Action pour le maintien de la paix, la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies sont restées une priorité. Les groupes armés non étatiques ont continué de faire peser un risque sur le personnel des Nations Unies dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. Entre le 18 septembre et le 10 novembre, la MONUSCO a enregistré 106 atteintes à la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies, dont 7 liées au conflit armé, 42 à la criminalité, 8 à des troubles civils et 49 à des dangers divers. Au total, 86 hommes (34 membres du personnel recrutés sur le plan international, 52 sur le plan national) et 13 femmes (8 membres du personnel recrutées sur le plan international, 5 sur le plan national) ont été touchés par ces incidents. On a constaté une légère augmentation de la criminalité et des activités posant un risque par rapport à la période précédente, qui peut être liée à l'assouplissement des restrictions imposées à l'échelle nationale à cause de la pandémie et à la situation socioéconomique, qui est restée difficile.

77. La Mission a régulièrement mené des évaluations de la sécurité afin de recenser les risques et a mis en place des mesures d'atténuation, dont des formations à l'intention du personnel des Nations Unies. La MONUSCO a fourni des escortes armées au personnel des Nations Unies pour garantir leur sécurité et leur permettre d'exécuter le mandat de la Mission et de fournir une aide humanitaire dans les zones du pays touchées par le conflit.

78. Le procès lié à l'assassinat des experts des Nations Unies Michael Sharp et Zaida Catalan, qui avait été ajourné en mai en raison des restrictions liées à la COVID-19, a repris le 28 septembre au tribunal militaire de l'ancien Kasai-Occidental. La cour a interrogé deux journalistes et un avocat. Le fait que ce dernier soit maintenu en détention malgré son statut d'informateur a suscité des plaintes de l'Ordre des avocats congolais et de certains avocats saisis de l'affaire. En conséquence, les audiences ont été ajournées une nouvelle fois le 14 octobre. Le 26 octobre, la cour a demandé aux accusés qui n'avaient pas d'avocat d'engager de nouveaux conseillers afin que le procès puisse suivre son cours. La procédure a repris le 23 novembre.

XIII. Observations

79. Le plan de transition est la pierre angulaire des efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le système des Nations Unies en vue d'assurer la stabilisation à long terme du pays. Il pose les modalités du retrait progressif et conditionnel de la MONUSCO des dernières zones du pays où elle est encore présente. Conformément aux priorités définies dans son mandat, la Mission, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses principaux partenaires, s'est fermement engagée à travailler main dans la main avec les autorités congolaises pour exécuter le plan de transition, notamment en aidant le Gouvernement à lutter contre l'insécurité dans l'est du pays en faisant résolument face aux groupes armés. Pour instaurer les conditions propices à un retrait responsable de la MONUSCO, en plus de mener les activités militaires susmentionnées, il demeure vital d'avancer dans la résolution des conflits intercommunautaires et dans la mise en œuvre du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement

communautaire et stabilisation et de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, ainsi que de donner au système judiciaire congolais les moyens de mieux lutter contre l'impunité et de faire rendre des comptes aux responsables de crimes contre la population civile. Je me félicite que le Gouvernement se soit approprié le processus de transition et je me réjouis à la perspective de son engagement continu dans les efforts collectifs visant à assurer la mise en œuvre complète du Plan. Je demande à toutes les parties prenantes d'appuyer la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement pour la période 2021-2023, qui reste le principal moyen d'atteindre les objectifs communs fixés dans le plan de transition.

80. Je me félicite que le Gouvernement s'emploie activement à mettre en œuvre le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, comme en témoignent la nomination de coordinateurs provinciaux par intérim, la mise en place de plans pilotes pour le Programme dans la province du Tanganyika et la collaboration avec l'ONU. J'attends avec impatience que le pays finisse rapidement de mettre au point une stratégie nationale et un cadre juridique complets, fondés sur les connaissances et les capacités locales, qui poseront les paramètres fondamentaux des activités de mise en œuvre du Programme dans le respect des normes internationales en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, ce qui facilitera grandement la mobilisation de l'aide internationale pour cette entreprise essentielle.

81. Je prends note de la composition de la nouvelle direction de la Commission électorale nationale indépendante et rappelle que les élections doivent se tenir en temps voulu et être inclusives, transparentes, crédibles et pacifiques. J'exhorte toutes les parties prenantes à chercher des moyens consensuels d'apaiser les tensions politiques qui menacent la sécurité, la stabilité et la cohésion du pays à l'approche des élections. J'encourage tous les acteurs à considérer la réforme consensuelle de la loi électorale comme une chance de calmer la situation politique, sachant que le pays doit encore relever des défis de taille en matière de sécurité, de situation humanitaire et de développement. Je demande aux parties prenantes de préserver l'espace démocratique, de s'abstenir de tout discours haineux et de toute incitation à la violence, et de promouvoir la participation pleine et libre au processus électoral, y compris la participation significative des femmes et des jeunes. L'ONU est prête à fournir un soutien électoral à la République démocratique du Congo, si elle en fait la demande, avant et pendant les scrutins de 2023.

82. Je reste profondément préoccupé par l'insécurité persistante dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. J'exhorte les autorités nationales, provinciales et locales à désamorcer de façon proactive les conflits intercommunautaires et à mener les réformes nécessaires pour renforcer l'autorité de l'État, à protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, et à contribuer à la stabilisation de ces zones. Concernant l'état de siège dans le Nord-Kivu et l'Ituri, j'appelle une nouvelle fois au respect des obligations internationales de la République démocratique du Congo en matière de droits humains et de droit humanitaire ; j'appelle également les autorités compétentes à agir avec retenue et transparence dans la mise en œuvre de cette mesure d'urgence.

83. Je reste profondément troublé par la persistance des violations des droits humains et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits, notamment par les violences sexuelles liées au conflit commises par les groupes armés et les agents de l'État. Le procès et la condamnation de Chance Mihonya Kolokolo sont signe de progrès dans la lutte contre l'impunité et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Il faut continuer de tout mettre en œuvre pour que les responsables des violations des humains, des abus et des crimes qui alimentent les conflits, en particulier les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, aient à

répondre de leurs actes. Je prends note de la table ronde sur la création d'un fonds de réparation pour les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes graves. J'encourage le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations issues de cette rencontre et à prêter l'oreille aux voix des survivants dans le cadre de l'initiative nationale de justice transitionnelle.

84. Je condamne fermement la poursuite des attaques contre les travailleurs humanitaires et les soldats de la paix. Je demande aux autorités congolaises de veiller à ce que les auteurs de ces attaques soient rapidement traduits en justice.

85. Comme je l'ai toujours dit, je condamne fermement tous les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenant dans le cadre des opérations de l'ONU, et je reste résolu à éradiquer ces comportements de l'Organisation. Concrètement, cela signifie que nous nous efforçons de placer les victimes au cœur de nos activités de programme, de collaborer avec les États Membres en vue de mettre fin à l'impunité, d'écouter les experts, d'apprendre de nos expériences chaque trimestre, de lutter contre les causes profondes des inégalités de genre qui entretiennent une culture d'exploitation et d'améliorer sans cesse la transparence et la communication. La MONUSCO continue de mettre en œuvre une série de mesures préventives et disciplinaires dans le cadre de son programme. Je me félicite de la publication du rapport de la Commission indépendante de l'Organisation mondiale de la Santé et j'appelle à la mise en œuvre rapide des recommandations qui y figurent. Je me félicite également de la nomination d'un point focal gouvernemental pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

86. Je suis encouragé par l'engagement sans équivoque dont fait preuve le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour ce qui est de collaborer avec la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les principaux partenaires régionaux et internationaux, en vue de consolider les progrès durablement accomplis en matière de stabilisation et de relever les défis auxquels le pays et sa population continuent de faire face, en particulier dans les zones encore affectées par le conflit et les actes de violence commis par les groupes armés. La MONUSCO a encore un rôle essentiel à jouer dans l'action menée pour résoudre les problèmes persistants mis en évidence dans le présent rapport et pour atteindre les objectifs communs fixés dans le programme d'action du Gouvernement et le plan commun de transition. Je recommande donc que le mandat de la Mission soit prorogé pour une année supplémentaire et que ses priorités stratégiques et le niveau actuel de ses effectifs autorisés en personnel militaire et de police soient maintenus.

87. Je tiens à remercier ma représentante spéciale, Bintou Keita, du dévouement et de la constance avec lesquels elle mène ses activités. Je souhaite également exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies, aux pays fournissant des contingents ou du personnel de police et au Bureau de mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, qui ont continué d'œuvrer sans relâche en faveur de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo.

MONUSCO

NOVEMBER 2021

UNITED NATIONS
Geospatial

